

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**portant fermeture temporaire de la Via ferrata du "Plan du Bouc" cotation peu**  
**difficile, et la falaise d'escalade de la "Grande Roche"**

Le Maire de la commune de Champagny-en-Vanoise,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'éboulement qui a eu lieu le 14 août 2026 sur le chemin d'accès à la via ferrata "Plan du Bouc" côté peu difficile, et à la falaise d'escalade de la "Grande Roche" ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de garantir la sécurité publique ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

La via ferrata du "Plan du Bouc" cotation peu difficile, et la falaise d'escalade de la "Grande Roche", situées sur le territoire de la commune de Champagny-en-Vanoise, sont **fermées au public à compter du 17/08/2026 et jusqu'à nouvel ordre.**

**Article 2 :**

Cette fermeture est motivée par la nécessité de sécuriser le chemin d'accès.

**Article 3 :**

L'accès au sentier menant à la via ferrata et à la falaise d'escalade est strictement interdit pendant toute la durée de la fermeture, et de ce fait la via ferrata et la falaise d'escalade également. Une signalisation appropriée sera mise en place sur site.

**Article 4 :**

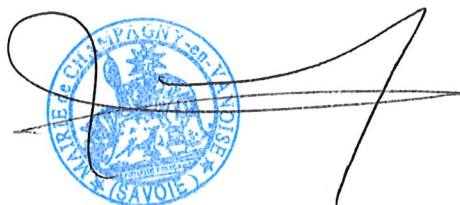
Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet de sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

Le Maire, Florence MARMONIER, le Responsable des Services Techniques, Laurent RASONGLES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champagny-en-Vanoise, le 17/08/2026

L'adjoint au Maire,  
Alexandre DUNAND



**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**